



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à dix-huit heures quarante cinq
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 17 novembre 2020

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Roland SEUX,
Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Valérie GAGNE
Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE
Anne-Marie TORE, Bernadette PELISSIER

Excusés :

Michel BEGON qui a donné procuration à Franck PAILLON
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Absent : Gilles AUDRAS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2019) : DEMANDE DE CHANGEMENT DE SITE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-01 du 25/01/2019 sollicitant la DETR 2019 pour la rénovation du complexe sportif Jean-Paul BERTRAND. A ce titre, une aide de 171 788 € fut allouée par l'Etat. Le projet consistait alors à rénover ce complexe sportif par la réalisation d'un terrain de football synthétique.

Depuis lors, de nouvelles opportunités ont conduit à envisager un changement de site et à transférer le même projet au site de Panassac.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture des différentes raisons justifiant ce transfert et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de changement de site pour la subvention accordée au titre de la DETR 2019 sachant que :

- ce projet porte sur la réalisation d'un terrain de football synthétique
- ce projet s'inscrit dans le cadre de la priorité 2 : revitalisation des centres-bourgs, fiche n° 11 « équipements sportifs, socio-culturels et socio-éducatifs » ;
- le nouveau coût total prévisionnel HT de ce projet se décompose ainsi :

DESIGNATION	TOTAL HT
Travaux	900 000.00
Imprévus (5%)	45 000.00
Etudes, maîtrise d'œuvre	50 000.00
TOTAL TRAVAUX HT	995 000.00



2020-100

- le plan de financement se détaille comme suit, sachant que le cout, supérieur au premier projet est lié principalement à du terrassement supplémentaire mais avec une aide plus conséquente :

DEPENSES HT	RECETTES
995 000.00	DETR : 171 788.00 (17.5 %)
	REGION : 400 000.00 (40%)
	DEPARTEMENT 100 000.00 (10 %)
	F.A.F.A : 10 000.00 (1 %)
	<u>AUTOFINANCEMENT : 313 212.00 (31.5 %)</u>
	TOTAL RECETTES : 995 000.00 (100%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande le changement de site pour l'aménagement d'un complexe sportif dans la cadre de la DETR 2019 attribuée;
- Autorise monsieur le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier ;
- Charge monsieur le maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
FRANCK PAILLON